COMMISSION DE PROTECTION DES EAUX

Association régionale agréée de protection de la nature et du patrimoine
Siège social : 3 rue Beauregard – 25000 BESANCON
Ecrire à l'adresse postale : 26 avenue Carnot – 25000 BESANCON
☎ 03.81.88.66.71. • Mail contact@cpepesc.org

CPEPESC
Franche-Comté

COMPTE RENDU
Assemblée générale extraordinaire de la CPEPESC Franche-Comté
du 17 juin 2023 à MONTFAUCON (25) – Salle Lumière la Malate

Ordre du Jour :

- Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale 2022
- Rapport moral du Président, rapport d'activités, rapport financier
- Rapport du Commissaire aux comptes
- Approbation des rapports et affectation du résultats
- Budget prévisionnel 2021
- Questions diverses

Le Président Christophe MORIN ouvre la séance en remerciant les personnes présentes. Il déclare ouverte l'assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale du 24 mai 2023 n'ayant pas rassemblé au moins 50 % des adhérents, cette assemblée générale extraordinaire (A.G.E.), souveraine statutairement à la majorité des adhérents présents, a été convoquée pour permettre de prendre les décisions prévues à l'ordre du jour et renouveler le Conseil d'administration. Ce nouveau CA désignera ensuite le bureau directeur pour l'exercice 2023-2024.

Cette AGE, tenue conformément aux statuts, peut délibérer et décider valablement la clôture de l'exercice 2022.

1. Approbation du compte-rendu de l'AG 2022

Soumis au vote, le compte-rendu de l'Assemblée générale de 2022 est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

2. Rapport moral de l'exercice 2022

Christophe MORIN, Président

Chaque année me revient la difficile tâche de rédiger le rapport moral et cette année ne déroge pas à la règle.

Je qualifierais 2022 d'année de transition, année qui a vu la CPEPESC se délocaliser à Carnot même si le déménagement n'a été effectif que tout récemment, en début d'année 2023, le 13 janvier.

Je saluerais d'emblée l'investissement de nos bénévoles qui ont permis l'aboutissement de ce déménagement et plus particulièrement Michel pour la prise en charge technique, financière et le suivi continu du chantier de rénovation du nouveau local. Un grand merci à lui pour tout le travail accompli.

S’agissant de l’équipe salariée, après 2021 déjà mouvementée, 2022 reste une année tumultueuse. Restructuration, adaptations et compromis ont été le maître mot de l’année écoulée. Ainsi le départ de Carole a nécessité une réorganisation de l’équipe, Catherine la remplaçant et Florie suppléant cette dernière. L’arrivée la plus récente concerne Magali embauchée en tant que responsable administrative et financière, poste qui était attendu par le reste de l’équipe et qui apporte ou apportera, je l’espère, une stabilité permettant à chacun de remplir ses missions plus sereinement et de s’impliquer durablement.

Cela étant dit, la CPEPESC a poursuivi ses actions qu’il s’agisse de défendre l’environnement ou d’agir en faveur de la protection des chiroptères. Et le contrat - pardonnez-moi le terme - est rempli et bien rempli.

Je vous renvoie au rapport d’activités pour connaître en détail les actions accomplies par nos salariés sur le volet connaissance, suivi et expertises.

Et m’attellerai aux dossiers/affaires touchant de près ou de loin à la défense de l’environnement.

C’est en 2022 qu’est intervenue la signature d’un commodat, c’est-à-dire un prêt à usage d’un bien, en l’occurrence gratuit, entre la famille Gillier, propriétaire dudit bien, une ancienne maison d’habitation dite Maison Théobald, située à BEFFIA dans le Jura, et la CPEPESC. Ce commodat a pour but d’assurer la conservation pérenne d’une colonie de chauves-souris, sauf erreur du Grand Rhinolophe. Il nous revient maintenant de réaliser les quelques gros travaux de réfection/consolidation. Je tiens à remercier ici les bénévoles qui se sont investis sur ce dossier, notamment Michel qui est donc à l’honneur de mon rapport moral cette année.

S’agissant des contentieux engagés. Là encore 2022 ressemble aux années précédentes avec un nombre important d’actions initiées ou parachevées. La CPEPESC a encore une fois été sur tous les fronts avec les moyens humains dont elle dispose : pollutions des cours d’eau, résorption des décharges ou de dépôts sauvages de déchets, législation ICPE et IOTA, atteintes aux espèces protégées et aux habitats dans le cadre de travaux agricoles ou de projets d’urbanisation, etc.

En d’autres termes, cela ne désemplit pas, on se croirait dans un hall de gare.

Comme en 2021, la CPEPESC a été particulièrement mobilisée sur les problèmes de pollutions chroniques ou épisodiques qui touchent les eaux superficielles et souterraines. C’est une constance malheureusement.

L’audience spéciale environnement qui s’est tenue à Besançon le 3 juin 2022 en est un bon exemple. A la barre ont comparu plusieurs représentants de fromageries industrielles. La fromagerie MONNIN de CHANTRANS a été appelée à l’audience pour répondre des faits de pollution du ruisseau de Bonnecreau, un affluent de la Loue, et de non-respect de plusieurs mises en demeure préfectorales. L’entreprise a été condamnée à une amende de 70.000 € dont 40.000 € avec sursis, à laquelle s’ajoute 7.000 € de contravention. Les gérants père et fils sont également reconnus coupables à titre personnel. Chacun écope de 6.000 € d’amende, dont 3.000 € avec sursis. La fromagerie a par ailleurs été condamnée à verser des dommages et intérêts à la CPEPESC en réparation de son préjudice.
A l’instar de la précédente, une autre représentante de la filière comté, la fromagerie PERRIN de CLERON, une des plus grandes fruitières des monts du Jura, sinon la plus grande, a, quant elle, écopé d’une amende de 30 000 euros, dont 20 000 euros avec sursis, pour des rejets réguliers et répétés d’effluents dans la nature.

Ces affaires devaient encore être tranché au civil puisque la fédération de pêche du Doubs et l’association ANPER-TOS, parties civiles avec la CPEPESC, ont sollicité du juge la réparation en monnaie sonnante et trébuchante du préjudice écologique, action permise par l’article 1249 du code civil. Le préjudice a été estimé à 46 700 euros pour la fromagerie PERRIN et à quelques 325 000 euros pour la fromagerie MONNIN. Le tribunal a demandé l’avis d’un expert. La décision n’est pas encore tombée à ce jour.

Ces audiences médiatisées auront eu le mérite de faire réagir à son tour l'autorité administrative compétente. Ainsi le préfet du Doubs a mis en demeure 14 fromageries du département «de mettre en conformité leur installation de traitement des eaux usées, ou de réparer les canalisations défectueuses ». L'effort consenti n'est malheureusement pas à la hauteur des enjeux des milieux karstiques puisque dans le seul département du Doubs, on compte pas moins de 95 fromageries qui sont, sauf erreur, loin d'être exemplaires en matière de respect de l'environnement. La copie est à revoir.

Comme elle est à revoir quand le préfet de la Haute-Saône se contente suite à un jugement du tribunal administratif de solliciter d'un exploitant, via une mise en demeure minimaliste, de replanter des haies et de maintenir des bandes enherbées alors que les travaux reprochés ont mené à la suppression, sur environ 66 hectares, de la totalité des prairies, de plusieurs centaines de mètres linéaires de haies et de très nombreux bosquets ou arbres en alignement ou isolés sur le territoire de trois communes riveraines du secteur de Luxeuil.

Ces exemples que l'on pourrait multiplier montrent à quel point la persévérance doit nous animer à tous instants pour faire progresser la reconnaissance du droit de l'environnement.

Rien n'est donc jamais gagné par avance.

Comme aurait dit Nicolas Boileau, éminent homme de lettres du XVIIe siècle, *« sans perdre courage, vingt fois sur le métier remettons notre ouvrage »*.

Ce vers sied à merveille à l'action de la CPEPESC qui malgré les obstacles et obstructions de l'administration, les atermoiements de la justice, poursuit inlassablement son œuvre.

Un jour peut-être l'horizon s'éclaircira. En attendant, j'invite chacun et chacune à prendre conscience de cette réalité et à s'engager concrètement, durablement pour la défense du vivant qui en a plus que besoin.

Soutenir l'association c'est bien, agir c'est mieux ! Je vous remercie de votre attention.

Le nombre de jours bénévoles, estimé à près de 800 jours pour l'année, est rappelé. Bravo à tous !!

3. Rapport d'activités

Florie GIRARDOT, Cédric GUILLAUME et Arnaud LACOSTE

Sur la problématique de l'entretien des haies taillées en cordeaux (enjeux espèces protégées), le Conseil départemental de Haute-Saône s'est engagé à cesser ces traitements. Le Président rappelle qu'il a fait suffisamment de courriers concernant les haies pour avoir, maintenant, des bases et des modèles à adapter et à réutiliser.

Secteur
Défense de l'environnement

Affaires juridiques

Justice administrative : 6 décisions rendues

JURA :

Commenailles - demande de réparer / compenser les atteintes aux habitats d'espèces protégées suite à travaux d'aménagement sur l'étang du Vernois – rejet

HAUTE-SAONE :

Héricourt - communication d'une étude écologique relative au projet d'aménagement de la zone d'activités des Guinnottes 3 à Héricourt – non-lieu à statuer (suite transmission)

Héricourt - communication d'un permis d'aménager relatif au projet d'aménagement de la zone d'activités des Guinnottes 3 à Héricourt – désistement (suite aveux d'inexistence du document au moment de la demande)

Quers – injonction faite au préfet de la Haute-Saône de faire mettre en œuvre les mesures de réparation définies aux articles L. 162-3 à L. 162-12 du code de l'environnement

Demangevelle (x2) – non-lieu à statuer & annulation de l'arrêté préfectoral pris à l'encontre de la société Bois Factory 70 le 24 août 2020

En 2022 :

5 nouveaux recours devant le Tribunal Administratif de Besançon (**2** refus de communication [*Héricourt x2*], **3** refus de mise en demeure [*La Roche-Morey, Héricourt, Combeaufontaine*])

+ 1 appel à l'initiative du Ministère devant la Cour Administrative d'Appel [*Boujailles*]

Affaires juridiques

Justice pénale :

> **6 décisions** rendues en matière correctionnelle en 2022 par une Cour ou un Tribunal

> **2** compositions pénales validées (*Besançon, Monay*)

> **23 plaintes** déposées en 2022 (infractions au code de l'environnement) : destruction/atteinte aux espèces protégées (destruction/atteinte à des espèces protégées, arasement de haies), pollution (fioul, fromagerie), gestion irrégulière de déchets (dépôts, brûlages), intrusion dans des sites protégés (cavités en réserve naturelle), remblais (zones humides ou inondables)…

> au moins **14** classements sans suite, **mais la CPEPESC n'est pas toujours avisée des suites données !**

Justice civile : 1 nouvelle assignation

- HAUTE-SAONE : Malvillers (espèces protégées / destruction habitat)

Au pénal **en 2022** :

4 dossiers jugés en première instance dont **3** condamnations définitives (*Ornans, Cléron, Eternoz*) et **1** appel en cours (*Chantrans*)

1 CJIP : *Commenailles*

1 dossier jugé en appel : **1** relaxe (*Arbois*)

Secteur Chauves-souris

2 Réserves Naturelles Nationales (RNN)

- Financement Etat (DREAL)

7 Réserves Naturelles Régionales (RNR)

- Financement Conseil Régional + quelques communes

Action Chiroptères (ou PRAC)

- Financement Etat (DREAL)

Etudes / Chantiers / Animations

- Prestation de l'association

Réserves Naturelles Nationales

Réserve Naturelle GROTTE DE GRAVELLE GROTTE DU CARROUSSEL

- **Suivis des populations des deux RNNs hiver, Transit et Eté :**

Colonie de Gravelle comparable aux années précédentes
Colonie du Carroussel continue à chuter*
*Décalage des naissances probables météo

- **Suivis des sites à Minioptères de Schreibers :**

26 sites suivis en hiver, 28 sites en transit printanier (simultanés, rédaction de bilans), 7 sites en été

- **Modélisation routes de vol et terrains de chasse sur Gravelle**

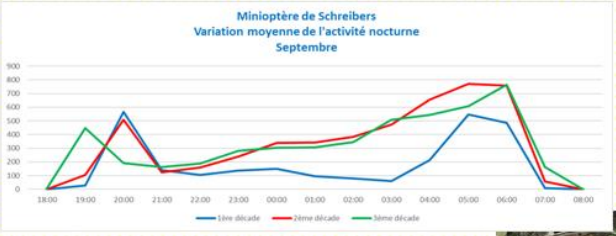

- **Etude Acoustique Balme d'épy période de swarming :**

21 espèces recensées, forte activité de Pipistrelle

- **Réhausse du grillage d'Ougney :**

Test de réhausse + chantier grillage définitif

Réserves Naturelles Nationales

- **Programme AMI-MINIO :**
Suivis sur la grotte du Carroussel

- **Concertation RNN Grotte de la Balme d'épy et Mine d'Ougney-Vitreux**

- **Formation cordes :**
3 salariés

- **Sensibilisation :**
Anniversaire des 30 ans de Gravelle, Jour de la nuit à Conflandey

- **Concertation grotte de Gigny :**
Feuille de route mise en place

- **Participation Stratégie Nationales d'Aires Protégées :**
Identification des sites prioritaires pour mise en protection

- **Surveillances :**
30 visites autorisé, 1 non autorisé plainte déposée (Carroussel), 4 pièges photographiques installés

- **Publication :**
100 chiffres expliqués sur les espèces,
Azuré article sur les 30 ans de Gravelle
Article dans l'est
Passage radio annonçant les animations

Deux projets de protection RNN sont actuellement développés pour la grotte de Balme d'Épy et la mine d'Ougney-Vitreux. A ce jour, le premier dossier ne semble pas poser de problème. Il n'en est pas de même pour la mine d'Ougney-Vitreux, le maire de Vitreux refusant tout contact.

Une formation pour la pratique de la corde a été suivie par 3 salariés.
Pour que les salarié.e.s soient juridiquement protégé.e.s, il conviendrait d'intégrer une vraie formation de cordistes à la CPEPESC.

Sur la réserve du Carroussel, l'OFB conseille d'installer une caméra pour surveiller le parking en plus des images devant la grotte, cette démarche valant probablement pour la réserve de Gravelle.

Réserves Naturelles Régionales

Suivis scientifiques

- Suivis à vue et à l'envol des espèces prioritaires
- Inventaires des gîtes utilisés autour de 2 RNR *Roset*, *Chenecey* — 26 gîtes
- Suivi acoustique à Beaumotte en période de swarming — en cours
- Inventaires floristiques et faunistiques Gondenans, Poligny
- Suivi des paramètres climatiques du milieu souterrain — en cours
- Modélisation des routes de vol et terrains de chasse *Poligny*
- Inventaire des invertébrés cavernicoles — en cours
- Etude géodiversité

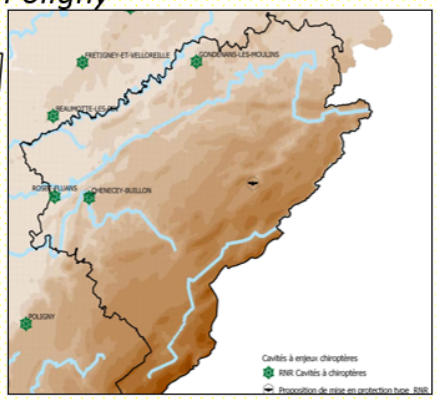

Extension de sites

- Travail sur classement de deux autres sites en RNR

- Surveillance — 60 passages sur le terrain, veille internet + 1 tournée de OFB/ONF/Police + 3 PP — 1 plainte déposée, 2 classées sans suite, 2 signalements
- Chantiers de débroussaillage de pelouse sèche *Chenecey, Roset-Fluans*
- Maintenance d'infrastructures d'accueil et des panneaux *Poligny, Beaumotte*
- Conservateurs bénévoles: *Beaumotte, Poligny*
- Recherche: 2 collaborations Chrono-environnement *Roset* + IFREEMIS
- Réseaux : Karst, pelouses sèches, chiroptères, plan de gestion — 7 réunions, 1 CSRPN
- Sensibilisation : 1 animation grand public, 1 scolaire *Roset* — 22 élèves, 10 personnes
- Communication: rédaction d'articles — 9 pour communes, 3 pour autres médias, 3 pour ouvrages, 6 pour le site web

Pour l'organisation des chantiers engageant des bénévoles, il importe que les salariés en charge du dossier soient présents afin de favoriser une bonne cohésion au sein de l'Association.

L'avancement de la rédaction de l'Atlas, fruit d'une collaboration avec la SHNA, suscite de nombreux questionnements car cette opération n'avance pas comme prévu.

Christophe MORIN, Michel CARTERON, Hélène RIBOT-PETRY et François DEVAUX se mettent à disposition pour de la rédaction. Christophe MORIN insiste sur le fait qu'il faut un pilote d'une part et du temps de bénévolat d'autre part pour achever cet ouvrage dans les meilleurs délais.

Actions en faveur des Chiroptères en Franche-Comté en 2022

en lien avec le PNA Chiroptères

213 jours

Action 5 - Intégrer les chiroptères dans les constructions et l'aménagement du territoire

- une quinzaine de d'interventions (dont expertises de ponts pour moitié, diagnostics avant travaux ou démolition et sollicitation d'un architecte pour planification et phasage chantier)

Action 6 - Information et porters à connaissance

- une douzaine de porters à connaissance (dont bilans de connaissances auprès de propriétaires)
- retour opérateurs N2000, ZNIEFF…

Action 7 - SOS chauves-souris

- veille sanitaire : *19 cadavres adressés à l'ANSES*
- médiation : *plus de 300 sollicitations et près d'une 100aine d'interventions, des nettoyages, l'aménagement de « boites chaudes » dans un atelier sur Mouchard (39) et la découverte de plusieurs colonies importantes*

Action 9 - Sensibilisation et communication

- Nuits de la chauve-souris : 3 soirées, pour 84 personnes

Action 8 - Actions de réseaux, échanges nationaux/régionaux, & outils de valorisation de la biodiv

- SIGOGNE (lots données, convention PNRHJ…
- Adaptation de la BDD au standard SINP
- RCN à Bourges (table ronde éolien)
- Contribution nationales : SFEPM, CCN
- Participation au GEIST : visite terrain)
- Sollicitation N2000 Grand Murin Auxonne

Action 10 - Coordination, pilotage programme

- présentation de la carto éolien au CSRPN
- Bilan visites autorisations APPB

Secteur Etudes et Prestations

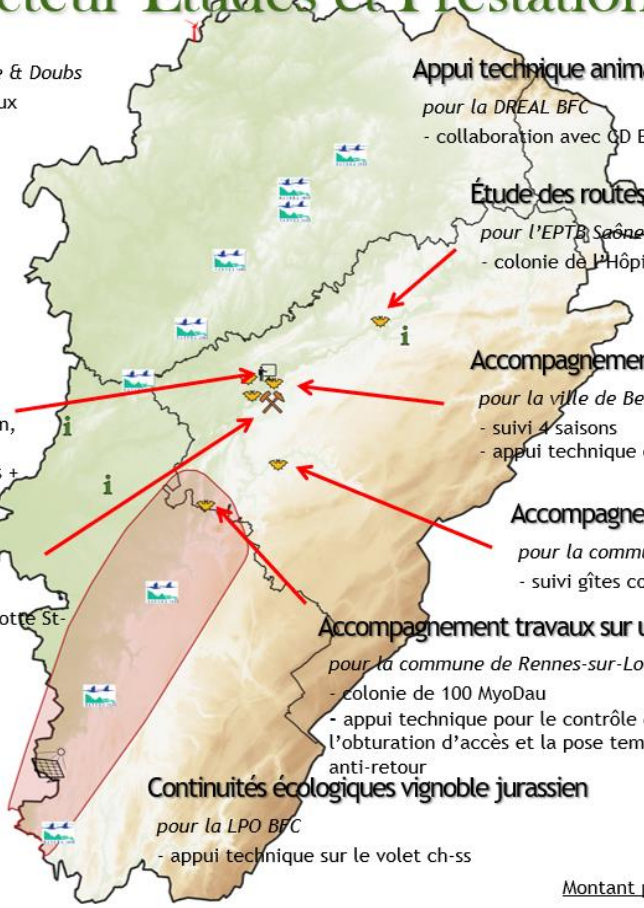

Animations chauves-souris

pour le Grand Dole et l'EPTB Saône & Doubs
- Massif de la Serre & Forêt de Chaux
- Moyenne Vallée du Doubs

Formation sur les chiroptères

pour la DREAL BFC
- en salle : multithématiques (éolien, travaux, etc.)
- sur le terrain : obs. crépusculaires + acoustique

Chantier de mise en protection

pour la ville de Besançon
- grille à barreaux verticaux à la Grotte St-Léonard supérieur

Appui technique animation sites N2000 à ch-ss

pour la DREAL BFC
- collaboration avec CD Eau Envt

Étude des routes de vol colonie Grand murin

pour l'EPTB Saône & Doubs
- colonie de l'Hôpital Ste-Croix (3 soirées d'obs)

Accompagnement travaux à la Rhodia

pour la ville de Besançon
- suivi 4 saisons
- appui technique ch-ss

Accompagnement travaux à Cléron

pour la commune de Cléron
- suivi gîtes compensation année N

Accompagnement travaux sur un pont

pour la commune de Rennes-sur-Loue
- colonie de 100 MyoDau
- appui technique pour le contrôle des gîtes avant travaux, l'obturation d'accès et la pose temporaire de dispositifs anti-retour

Continuités écologiques vignoble jurassien

pour la LPO BFC
- appui technique sur le volet ch-ss

Montant presta/études en 2022 : 44 526 €

Vie associative

Site internet : www.cpepesc.org

Réunions & instances officielles

Comités de suivis : UIOM Besançon, Commission de Suivi de Site cimenterie Rochefort/Nenon, Commission géologique Saône Doubs comité de bassin Rhône-Méditérranée,, CLE, ARB, comité régional Biodiversité, CCG RNR Crêt des Roches, COPIL vallée du DRUGEON, COPIL Pelouse Champlitte Etang Theuley, Comité Stratégique Doubs Dessoubre, séminaire SRADDET, SNAP, CNDPS du TB - Gestion Sylvicole, GEIST continuité écologique

Représentation associative : France Nature environnement, CEN, Athénas, BFC Nature, SIGOGNE, SFEPM, CCN

AG Locaux Carnot

Réunion Pôle Karst

Contributions bénévoles

788 jours soit 5 516 heures

- Gestion administrative et financière (73 jours) : aide à la comptabilité 15 jours, administration et démarches 61 jours

- Outils de communication (30 jours): Gestion et administration site web 24 jours, site Facebook 6 jours

- Défense de l'environnement (303 jours): dossiers 257 jours, intervention 46 jours

- Représentation associative (26 jours): participations réunions et commissions des administrations

- Secteur Chauve-souris (164 jours) : comptages-prospections 121 jours, animations 9 jours, contributions études et projets 13 jours, surveillance RNR/RNN 4 jours, organisation et participation aux évènements de sensibilisations des publics 7 jours, sauvetages 10 jours

- Maîtrise foncière (2 jours): Acquisitions foncières

- Travaux (191 jours): chantiers 127 jours, dossier démarches et aménagement nouveaux locaux 64 jours

4. Rapport financier de l'exercice 2022

Michel CARTERON, trésorier

En ma qualité de Trésorier, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport de gestion de l'année écoulée.
Le résultat de l'exercice au 31 décembre 2022, d'un montant de 18 728 €, comprend l'extourne de la provision retraite pour 25 280 €.

4.1 – le bilan

Le passif constitue les ressources de l'association ; il s'élève à 419 884 €.

Les capitaux propres, qui permettent d'assurer la stabilité de la structure en cas de difficulté, sont chiffrés à 269 893 € et sont constitués du fonds associatif (140 016 €), des réserves de l'association (75 065 €), du report à nouveau (22 341 €), de la subvention d'investissement restant à amortir (13 744 €) auquel s'ajoute le résultat de l'exercice (18 728 €).

Une provision de 3 000 € a été constituée lors de l'exercice précédent suite à un litige de droit à l'image. La provision retraite constitués lors des exercices précédents a été extournée en totalité du fait de l'âge des salariés de l'association.

Les dettes s'élèvent à 146 991 € et sont constituées d'un emprunt (52 620,25 €), des dettes fournisseurs (20 163,83 €), des dettes sociales afférentes à l'exercice 2022 à régler en 2023 (30 443,63 €) et des produits constatés d'avances (43 763 €)

- **Capitaux propres : 269 893 €**
- **Provisions : 3 000 €**
- **Total des dettes : 146 991 €**

L'actif rend compte de l'utilisation des ressources ; il s'élève à 419 884 €.

Les immobilisations corporelles sont chiffrées à 378 313 €, les terrains représentant 2 534 €, le matériel d'intervention 38 346 €, les bâtiments 123 407 €, l'installation générale (aménagement des locaux rue Carnot) 58 104 € et les autres immobilisations (expositions et films, véhicules, matériel de bureau) 145 684 €. Une partie de ces immobilisations reste à amortir pour un montant de 166 393 €.
Les immobilisations totales, corporelles et incorporelles, sont chiffrées à 172 340 € en valeur nette.

L'actif circulant rend compte de la partie consacrée à l'exercice 2022 ; chiffrée à 247 544 €.
Il est généré notamment par les créances usagers et comptes rattachés (27 253 €), les autres créances résultant de subventions de l'Etat, du Conseil régional et des consignations (164 540,89 €), les disponibilités (50 677 €) et les charges constatées d'avance (5 073 €)

- **Immobilisations nettes : 172 340 €**
- **Créances usagers : 27 253 €**
- **Autres créances : 169 614 €**
- **Trésorerie : 50 677 €**

4.2 – le compte de résultat

Pour 2022, le total des charges s'élève à 428 715 € et le total des produits à 447 443 €.

Le détail des produits d'exploitation est le suivant :

	Montant	%
Subventions	307 717 €	79.34%
Cotisations et dons	5 796 €	1.49%
Prestations	44 526 €	11.48%
Report non utilisé N-1	20 973 €	5.41%
Dommages et intérêts	6 753 €	1.74%
Autres	2 088 €	0.54%
TOTAL	**387 853 €**	

Les principales ressources sont les subventions pour un montant de 307 717 €, soit 79,34 % des produits d'exploitation (222 293 € en 2021).
Ces subventions, provenant de l'Etat, du Conseil Régional et des collectivités locales, sont stables par rapport à l'exercice précédent, à l'exception de celle du Conseil Régional qui est en forte augmentation : 128 654 € (dont 25 076 € de report de PCA de N-1) contre 75 366 € en N-1, notamment pour la réalisation de prestations.

Pour les produits d'exploitation, il faut retenir principalement les rentrées générées par les prestations réalisées (études, expertises chiroptères et extractions de la base de données) pour un montant de 44 526 € (11,48 % des produits d'exploitation), le reports des ressources non utilisées en N-1 pour 20 973 €, les dons et les cotisations des adhérents pour 5 796 € en diminution par rapport à N-1 (11 717 €) ainsi que les sommes perçues au titre des dommages et intérêts et remboursements de frais de justice pour 6 753 €.

Concernant les autres ressources, nous relevons principalement l'extourne de la provision retraite pour tous les salariés suite à la recommandation du commissaire aux comptes au vu de l'âge des salariés de l'association (25 280 €) et les indemnités reversées par Transition Pro suite aux congés de formation d'un agent (17 413 €).

- **Ressources associatives (subventions + cotisations & dons + dommages & intérêt) : 341 239 €**
- **Prestations vendues (chiffres d'affaires) : 44 526 €**

Le total des produits d'exploitation, en augmentation, s'élève à 387 853 € (321 723 € en 2021, 337 376 € en 2020, 302 672 € en 2019 et 312 494 € en 2018).

Les charges de l'association se décomposent de la façon suivante :

	Montant	%
Achats	95 035 €	22,17%
Services extérieurs	15 299 €	3,57%
Autres services extérieurs	22 438 €	5,23%
Frais de personnels	265 375 €	61,90%
Impôts	3 210 €	0,75%
Amortissements	19 404 €	4,53%
Charges financières	670 €	0,16%
Charges exceptionnelles	1 611 €	0,38%
Autres	5 673 €	1,32%
TOTAL	**428 715 €**	

Les principales dépenses de l'association ont été :
- les salaires et charges de personnels, qui sont détaillés ci-dessous,
- les achats (prestations, fournitures et carburants) s'élèvent à 95 035 €, dont 76 205 € de prestations,
- les services extérieurs (sous-traitance, assurances, locations…) sont de 15 299 €,

- les autres services extérieurs s'élèvent à 22 438 € dans lesquelles nous retiendrons : les honoraires d'auxiliaires de justice (5 573 €), les frais d'actes et de contentieux (3 145 €), les frais de missions et déplacements pour 7 923 € et les frais postaux et télécommunication pour 4 742 €.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 19 404 € ; elles sont en augmentation en raison des travaux sur notre local rue Carnot.
Les charges financières s'élèvent à 670 € et les charges exceptionnelles sont de 1 611 €.

- **Frais de structure : 53 355 € dont 19 404 € de dotations aux amortissements**
- **Charges de personnel : 265 375 €**
- **Impôts et taxes : 3 210 €**

Les salaires et charges de personnels pour 265 375 €, soit près de 62% des charges (contre 206 524 €, 65% des charges en 2021)

Moyens en personnel au 31/12/2022 :

Nom	Taux d'occupation	Type de contrat
Catherine DIONISO	100%	CDI
Florie GIRARDOT	100%	CDI
Cédric GUILLAUME	80%	CDI
Arnaud LACOSTE	100%	CDI
Magali RUFFION	100%	CDI

L'équipe salariée se compose de 5 agents (3 femmes et 2 hommes) à temps complet ou partiel.

Sur l'année 2022, le total des heures réalisées s'élèvent à 11 111 heures, soit 6,11 ETP.

Les mouvements de personnel ont été les suivants :
Embauche de Florie GIRARDOT, Chargée de mission, du 21/03/2022 au 31/07/2022 en CDD.
Rupture conventionnelle de Carole SIMON, Chargée de mission, au 31/03/2022.
Rupture conventionnelle de Marie PARACHOUT, Responsable technique et scientifique, au 12/07/2022.
Embauche de Florie GIRARDOT, Responsable technique et Scientifique, à compter du 01/08/2022 en CDI.
Embauche Magali RUFFION, Responsable administrative et financière, à compter du 01/09/2022 en CDI.
Rupture conventionnelle d'Isabelle VEREECKE, Secrétaire comptable, au 30/09/2022.
Fin du CDD d'Emilien BRABANT, Chargé d'études, au 31/12/2022.

Il est à noter que Marie PARACHOUT était en congé formation jusqu'à la rupture de son contrat de travail et qu'Émilien BRABANT était un salarié en CDD embauché pour faire face à un surplus d'activité.

4.3 – le résultat

Le résultat de l'exercice est positif pour un montant de 18 728 €.

La trésorerie positive tout au long de l'année nous permet de dégager des intérêts sur notre livret d'épargne pour 1 063 €, ce qui compense les intérêts d'emprunt sur l'année pour 670 €.

En 2022, comme les exercices précédents, l'association a fonctionné en quatre secteurs d'activités principaux suivis séparément en comptabilité analytique : « protection de la Nature », « gestion des réserves naturelles nationales (RNN) », « gestion des réserves naturelles régionales (RNR) » et « connaissance et actions en faveur des chiroptères (PRAC) ».

Pour les deux réserves naturelles nationales (grottes du Carroussel à Port-sur-Saône et Gravelle à Macornay), l'exercice 2022 a été financé par une subvention annuelle de 64 308 € de fonctionnement ainsi qu'une

subvention complémentaire de 11 120 € pour un projet de classement en RNN et la mise en place de protections de cavité.

Pour les 7 réserves naturelles régionales, la subvention annuelle du Conseil Régional s'élevait à 99 247 € (sur laquelle un produit constaté d'avance a été comptabilisé pour 2 000 €) à laquelle s'ajoute des subventions communales pour 1 750 €.
Une subvention complémentaire de 26 331 € a été accordée pour le projet d'extension du réseau de cavités dont 20 000 € ont été extournés en produit constaté d'avance pour être utilisé sur l'exercice 2023.

Le secteur connaissance et actions en faveur des chiroptères (ex PRAC) a bénéficié d'une subvention de 75 440 €. Au terme de l'exercice, un déficit de 4 153 € est constaté.

Le secteur protection de la Nature a essentiellement bénéficié, pour son fonctionnement, des rentrées générées par les prestations réalisées (études, chantiers, expertises chiroptères, …) pour un montant de 44 526 €, des dons et des cotisations des adhérents pour 5 796 €, des sommes obtenues au titre des dommages et intérêts et remboursements de frais de justice pour 10 557 €.
Les produits exceptionnels concernant l'extourne de la provision retraite a été également comptabilisé sur ce secteur pour 25 280 €.

L'exercice s'achève avec un résultat positif de 22 881 €.

Ce secteur fournit des moyens complémentaires à l'Association pour conduire ses actions de protection de l'environnement en appui d'un bénévolat très conséquent et indispensable.

Bilan Actif

État exprimé en €		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022					Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
			Brut		Amortis. Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations Incorporelles**						
	Frais d'établissement	AA		AB			
	Frais de recherche et de développement	AE		AF			
	Concessions brevets droits similaires	AI	10 237,20	AJ	6 824,45	3 412,75	6 825,15
	Fonds commercial	AM		AN			
	Autres immobilisations incorporelles	AQ		AR			
	Immobilisations incorporelles en cours	AU		AV			
	Avances et acomptes	AY		AZ			
	Immobilisations Corporelles						
	Terrains	BC	2 534,00	BD		2 534,00	2 534,00
	Constructions	BG	181 511,24	BH	20 813,85	160 697,39	112 981,74
	Installations techniques,mat et outillage indus.	BK	38 346,17	BL	37 382,13	964,04	2 395,00
	Autres immobilisations corporelles	BO	145 684,11	BP	140 952,49	4 731,62	7 905,34
	Immobilisations grevées de droit	BS		BT			
	Immobilisations corporelles en cours	BW		BX			34 939,69
	Avances et acomptes	CA		CB			
	Immobilisations Financières						
	Participations	CE		CF			
	Créances rattachées à des participations	CI		CJ			
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CM		CN			
	Autres titres immobilisés	CQ		CR			
	Prêts	CU		CV			
	Autres immobilisations financières	CY		CZ			
	TOTAL (I)	DC	378 312,72	DE	205 972,92	172 339,80	167 580,92
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**						
	Matières premières, approvisionnements	DH		DI			
	En-cours de production de biens et services	DL		DM			
	Produits intermédiaires et finis	DP		DQ			
	Marchandises	DT		DU			
	Avances et Acomptes versés sur commandes	DX		DY			105,03
	Créances						
	Créances usagers et comptes rattachés	EB	27 253,13	EC		27 253,13	12 187,60
	Fournisseurs débiteurs	EF		EG			
	Personnel	EJ		EK			
	Organismes sociaux	EN		EO			
	État, impôts sur les bénéfices	ER		ES			
	État, taxes sur le chiffre d'affaires	EV		EW			
	Autres créances	EZ	164 540,89	FA		164 540,89	147 281,00
	Valeurs mobilières de placement	FD		FE			112 944,40
	Disponibilités	FH	50 676,62	FI		50 676,62	15 326,02
	Charges constatées d'avance	FL	5 073,31	FM		5 073,31	15 042,50
	TOTAL (II)	FP	247 543,95	FQ	0,00	247 543,95	302 886,55
COMPTES RÉGUL.	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	FT					
	Primes de remboursement des emprunts (IV)	FX					
	Écarts de conversion actif (V)	GB					
	TOTAL ACTIF	GF	625 856,67	GG	205 972,92	419 883,75	470 467,47

Bilan Passif

État exprimé en €			Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Capitaux Propres	**Fonds propres**			
	Fonds associatifs sans droit de reprise	AA	140015,71	140015,71
	Écart de réévaluation	AC		
	Réserve	AE	75064,55	75064,55
	Report à nouveau	AG	22 341,20	26 295,92
	Résultat de l'exercice	AI	18 727,93	-3 954,72
	Autres fonds associatifs			
	Fonds associatifs avec droit de reprise			
	- Apports	AK		
	- Legs et donations	AM		
	- Résultats sous contrôle de tiers financeurs	AO		
	Écart de réévaluation	AQ		
	Subventions d'investissement	AS	13 743,65	
	Provisions réglementées	AU		
	Droits des propriétaires (commodat)	AW		
	Total des capitaux propres	AY	269 893,04	237 421,46
Provisions	Provisions pour risques et charges	BA	3000,00	37 181,83
	Total provisions	BC	3 000,00	37 181,83
Fonds dédiés	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	BE		20 973,10
	Fonds dédiés sur autres ressources	BG		
	Total fonds dédiés	BI	0,00	20 973,10
Dettes	Emprunts et dettes assimilées	BK	52 620,25	56 326,76
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	BM		
	Fournisseurs et comptes rattachés	BO	20 163,83	24 729,52
	Autres dettes	BP	30443,63	40563,97
	Produits constatés d'avance	BQ	43763,00	53270,83
	Total des dettes	BS	146 990,71	174 891,08
	Écarts de conversion passif	BU		
	TOTAL PASSIF	BW	419 883,75	470 467,47

Compte de résultat - Produits

État exprimé en €

			Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	AA	50,00	155,70
	Production vendue : - Biens	AC		
	Production vendue : - Services	AE	44 476,28	52 372,90
	Montants nets produits d'exploitation	AG	44 526,28	52 528,60
	Production stockée	AI		
	Production immobilisée	AK		
	Subventions d'exploitation	AM	307 716,53	222 292,53
	Dons	AO	2 627,00	9 176,80
	Cotisations	AQ	3 169,00	2 540,00
	Legs et donations	AS		
	Produits liés à des financements réglementaires (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	AU	20 973,10	9 751,22
	Autres produits	AW	8 841,06	21 390,11
	Sous-total des autres produits d'exploitation	AY	343 326,69	265 150,66
	Total des produits d'exploitation (I)	BA	387 852,97	317 679,26
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)		BC	0,00	0,00
Produits financiers	Participations	BE	1 063,47	419,08
	Autres valeurs mobilières et créances d'actif	BG		
	Autres intérêts et produits assimilés	BI		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	BK		
	Différences positives de change	BM		
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	BO		
	Total des produits financiers (III)	BQ	1 063,47	419,08
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	BS	310,50	3 625,00
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	BU	26 807,10	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	BW	31 409,00	
	Total des produits exceptionnels (IV)	BY	58 526,60	3 625,00
	TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	CA	447 443,04	321 723,34
	SOLDE DEBITEUR = DEFICIT	CC	0,00	3 954,72
	TOTAL GENERAL	CE	447 443,04	325 678,06

Compte de résultat - Charges

État exprimé en €		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises et de matières premières	CG		165,00
Variation de stock (marchandises et matières premières)	CI		
Autres achats non stockés	CK	95 034,82	28 452,18
Services extérieurs	CM	15 299,49	25 958,07
Autres services extérieurs	CO	22 437,50	17 877,60
Impôts, taxes et versements assimilés	CQ	3 209,75	452,00
Salaires et traitements	CS	198 109,54	156 927,99
Charges sociales	CU	67 265,29	49 596,27
Autres charges de personnel	CW		980,00
Subventions accordées par l'association	CY		350,00
Dotations aux amortissements	DA	19 404,05	15 210,53
Dotations aux provisions	DC		
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	DE		20 973,10
Autres charges	DG	5 673,42	2 456,57
Total des charges d'exploitation (I)	DI	426 433,86	319 399,31
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)	DK	0,00	
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions	DM		
Intérêts et charges assimilées	DO	670,25	703,52
Différences négatives de change	DQ		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements	DS		
Total des charges financières (III)	DU	670,25	703,52
Ch. exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	DW	1 500,00	5 575,23
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	DY	111,00	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	EA		
Total des charges exceptionnelles (IV)	EC	1 611,00	5 575,23
Participation salariés aux résultats (V)	EE		
Impôts sur les sociétés (VI)	EG		
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	EI	428 715,11	325 678,06
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	EK	18 727,93	0,00
TOTAL GENERAL	EM	447 443,04	325 678,06

Il convient de rappeler que la CPEPESC s'appuie sur des fonds associatifs pour faire vivre le secteur "protection de l'environnement".

L'ensemble de l'assemblée salue et remercie Isabelle VEREECKE pour le travail effectué au cours de toutes ses années de présence, remerciements qui doivent lui être transmis.

5. Rapport du commissaire aux comptes

Alexine GOUX, commissaire aux comptes

**COMMISSION DE PROTECTION DES EAUX DU PATRIMOINE,
DE L'ENVIRONNEMENT DU SOUS SOLS,
ET DES CHIROPTERES DE FRANCHE-COMTE,
CPEPESC FC**

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 3 RUE DE BEAUREGARD - 25 000 BESANCON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Aux sociétaires,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de L'ASSOCIATION CPECPESC FC relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association de L'ASSOCIATION CPECPESC FC à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits significatifs » de l'annexe des comptes annuels concernant la reprise intégrale sur l'exercice de la provision d'Indemnités de Départ en Retraite.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées ci-après, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de L'ASSOCIATION CPEPESC FC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses

déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roche-Lez-Beaupré, le 24 Mai 2023
Le Commissaire aux Comptes

SAS AGILIANCE AUDIT
Représentée par :
Alexine GOUX

AGILIANCE
AUDIT

Bilan Actif

État exprimé en €		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 Brut		Amortis. Provisions		Net	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 Net
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations Incorporelles**						
	Frais d'établissement	AA		AB			
	Frais de recherche et de développement	AE		AF			
	Concessions brevets droits similaires	AI	10 237,20	AJ	6 824,45	3 412,75	6 825,15
	Fonds commercial	AM		AN			
	Autres immobilisations incorporelles	AQ		AR			
	Immobilisations incorporelles en cours	AU		AV			
	Avances et acomptes	AY		AZ			
	Immobilisations Corporelles						
	Terrains	BC	2 534,00	BD		2 534,00	2 534,00
	Constructions	BG	181 511,24	BH	20 813,85	160 697,39	112 981,74
	Installations techniques,mat et outillage indus.	BK	38 346,17	BL	37 382,13	964,04	2 395,00
	Autres immobilisations corporelles	BO	145 684,11	BP	140 952,49	4 731,62	7 905,34
	Immobilisations grevées de droit	BS		BT			
	Immobilisations corporelles en cours	BW		BX			34 939,69
	Avances et acomptes	CA		CB			
	Immobilisations Financières						
	Participations	CE		CF			
	Créances rattachées à des participations	CI		CJ			
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CM		CN			
	Autres titres immobilisés	CQ		CR			
	Prêts	CU		CV			
	Autres immobilisations financières	CY		CZ			
	TOTAL (I)	DC	378 312,72	DE	205 972,92	172 339,80	167 580,92
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**						
	Matières premières, approvisionnements	DH		DI			
	En-cours de production de biens et services	DL		DM			
	Produits intermédiaires et finis	DP		DQ			
	Marchandises	DT		DU			
	Avances et Acomptes versés sur commandes	DX		DY			105,03
	Créances						
	Créances usagers et comptes rattachés	EB	27 253,13	EC		27 253,13	12 187,60
	Fournisseurs débiteurs	EF		EG			
	Personnel	EJ		EK			
	Organismes sociaux	EN		EO			
	État, impôts sur les bénéfices	ER		ES			
	État, taxes sur le chiffre d'affaires	EV		EW			
	Autres créances	EZ	164 540,89	FA		164 540,89	147 281,00
	Valeurs mobilières de placement	FD		FE			112 944,40
	Disponibilités	FH	50 676,62	FI		50 676,62	15 326,02
	Charges constatées d'avance	FL	5 073,31	FM		5 073,31	15 042,50
	TOTAL (II)	FP	247 543,95	FQ	0,00	247 543,95	302 886,55
COMPTES RÉGUL.	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	FT					
	Primes de remboursement des emprunts (IV)	FX					
	Écarts de conversion actif (V)	GB					
	TOTAL ACTIF	GF	625 856,67	GG	205 972,92	419 883,75	470 467,47

AGILIANCE AUDIT

Bilan Passif

État exprimé en €		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Capitaux Propres			
Fonds propres			
Fonds associatifs sans droit de reprise	AA	140015,71	140015,71
Écart de réévaluation	AC		
Réserve	AE	75064,55	75064,55
Report à nouveau	AG	22 341,20	26 295,92
Résultat de l'exercice	AI	18 727,93	-3 954,72
Autres fonds associatifs			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
- Apports	AK		
- Legs et donations	AM		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs	AO		
Écart de réévaluation	AQ		
Subventions d'investissement	AS	13 743,65	
Provisions réglementées	AU		
Droits des propriétaires (commodat)	AW		
Total des capitaux propres	AY	269 893,04	237 421,46
Provisions			
Provisions pour risques et charges	BA	3000,00	37 181,83
Total provisions	BC	3 000,00	37 181,83
Fonds dédiés			
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	BE		20 973,10
Fonds dédiés sur autres ressources	BG		
Total fonds dédiés	BI	0,00	20 973,10
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	BK	52 620,25	56 326,76
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	BM		
Fournisseurs et comptes rattachés	BO	20 163,83	24 729,52
Autres dettes	BP	30443,63	40563,97
Produits constatés d'avance	BQ	43763,00	53270,83
Total des dettes	BS	146 990,71	174 891,08
Écarts de conversion passif	BU		
TOTAL PASSIF	BW	419 883,75	470 467,47

AGILIANCE AUDIT

Compte de résultat - Produits

État exprimé en €

			Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	AA	50,00	155,70
	Production vendue : - Biens	AC		
	Production vendue : - Services	AE	44 476,28	52 372,90
	Montants nets produits d'exploitation	AG	44 526,28	52 528,60
	Production stockée	AI		
	Production immobilisée	AK		
	Subventions d'exploitation	AM	307 716,53	222 292,53
	Dons	AO	2 627,00	9 176,80
	Cotisations	AQ	3 169,00	2 540,00
	Legs et donations	AS		
	Produits liés à des financements réglementaires (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	AU	20 973,10	9 751,22
	Autres produits	AW	8 841,06	21 390,11
	Sous-total des autres produits d'exploitation	AY	343 326,69	265 150,66
	Total des produits d'exploitation (I)	BA	387 852,97	317 679,26
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)		BC	0,00	0,00
Produits financiers	Participations	BE	1 063,47	419,08
	Autres valeurs mobilières et créances d'actif	BG		
	Autres intérêts et produits assimilés	BI		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	BK		
	Différences positives de change	BM		
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	BO		
	Total des produits financiers (III)	BQ	1 063,47	419,08
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	BS	310,50	3 625,00
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	BU	26 807,10	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	BW	31 409,00	
	Total des produits exceptionnels (IV)	BY	58 526,60	3 625,00
	TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	CA	447 443,04	321 723,34
	SOLDE DEBITEUR = DEFICIT	CC	0,00	3 954,72
	TOTAL GENERAL	CE	447 443,04	325 678,06

AGILIANCE AUDIT

Compte de résultat - Charges

État exprimé en €		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises et de matières premières	CG		165,00
Variation de stock (marchandises et matières premières)	CI		
Autres achats non stockés	CK	95 034,82	28 452,18
Services extérieurs	CM	15 299,49	25 958,07
Autres services extérieurs	CO	22 437,50	17 877,60
Impôts, taxes et versements assimilés	CQ	3 209,75	452,00
Salaires et traitements	CS	198 109,54	156 927,99
Charges sociales	CU	67 265,29	49 596,27
Autres charges de personnel	CW		980,00
Subventions accordées par l'association	CY		350,00
Dotations aux amortissements	DA	19 404,05	15 210,53
Dotations aux provisions	DC		
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	DE		20 973,10
Autres charges	DG	5 673,42	2 456,57
Total des charges d'exploitation (I)	DI	426 433,86	319 399,31
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)	DK	0,00	
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions	DM		
Intérêts et charges assimilées	DO	670,25	703,52
Différences négatives de change	DQ		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements	DS		
Total des charges financières (III)	DU	670,25	703,52
Ch. exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	DW	1 500,00	5 575,23
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	DY	111,00	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	EA		
Total des charges exceptionnelles (IV)	EC	1 611,00	5 575,23
Participation salariés aux résultats (V)	EE		
Impôts sur les sociétés (VI)	EG		
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	EI	428 715,11	325 678,06
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	EK	18 727,93	0,00
TOTAL GENERAL	EM	447 443,04	325 678,06

AGILIANCE
AUDIT

ANNEXE
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Association CPEPESC de Franche-Comté
Siège social : 3 rue Beauregard - 25000 BESANCON
Adresse postale : 26 avenue Carnot - 25000 BESANCON
Siret : 37816663100010 APE : 9499Z

Durée de l'exercice : 12 mois
Résultat : **bénéfice de 18 727,932 €**
Total du bilan avant répartition: **419 883,75 €**

Présentation de l'association

La Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Franche-Comté (appelée plus communément Commission de Protection des Eaux) est une association régionale franc-comtoise, agréée au titre de la protection de l'environnement depuis 1992.

Cet agrément régional a été renouvelé par arrêtés préfectoraux pour 5 ans à compter du 24 septembre 2013 et à nouveau pour 5 ans à compter du 11 septembre 2018. Elle est dirigée par un bureau et un conseil d'administration élu par l'assemblée générale des adhérents.

Faits marquants de l'exercice :

L'association a approuvé trois ruptures conventionnelles au cours de l'exercice
Un poste de Responsable administrative et financière a été créé au 1er septembre 2022
Les salariés ayant tous moins de 50 ans, la totalité de la provision retraite précédemment comptabilisée a été extournée
Le bénévolat a été très important au cours de l'année 2022
Une subvention d'investissement nous a été accordée pour la réalisation des travaux d'aménagement de nos nouveaux locaux rue Carnot

Règle et méthode comptable

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode
Suite aux recommandations du commissaires aux comptes, l'association applique depuis le 1er janvier 2022 un comptabilité d'engagement au lieu d'une comptabilité de trésorerie précédemment pratiquée.

Détail des mouvements des capitaux propres

Fonds propres	Valeurs en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur fin d'exercice
Valeur du patrimoine intégré	140 015,71 €			140 015,71 €
Réserve maison de la Chauve-souris	27 303,38 €			27 303,38 €
Réserve pour investissements	9 197,23 €			9 197,23 €
Réserve diverses	17 454,61 €			17 454,61 €
Réserve pour achat site sensible	21 109,33 €			21 109,33 €
Report à nouveaux	26 295,92 €		3 954,72 €	22 341,20 €
Subvention d'investissement	0,00 €	13 743,65 €		13 743,65 €
Résultat	-3 954,72 €	18 727,93 €	-3 954,72 €	18 727,93 €
	237 421,46 €	32 471,58 €	0,00 €	269 893,04 €

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou de revient.
Les frais accessoires à l'édification des nouvelles constructions sont comptabilisés en charges sur l'exercice de leur réalisation.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévue.

Tableau des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
Procédés et logiciel Internet	10 237,20			10 237,20
Terrains	2 534,00			2 534,00
Batiments	123 407,02			123 407,02
Installation générale		58 104,22		58 104,22
Matériel d'intervention	38 346,17			38 346,17
Films et exposition	81 476,91			81 476,91
Matériel de transport	34 296,92			34 296,92
Matériel de bureau et informatique	28 911,88	998,40		29 910,28
Immobilisation en cours	34 939,69		34 939,69	0,00
TOTAL	**354 149,79**	**59 102,62**	**34 939,69**	**378 312,72**

AGILIANCE AUDIT

Tableau des amortissements

Amortissements	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Procédé et logiciel internet	3 412,05	3 412,40		6 824,45
Bâtiment	10 425,28	5 440,69		15 865,97
Installation générale		4 947,88		4 947,88
Matériel d'intervention	35 951,17	1 430,96		37 382,13
Films et exposition	81 476,91			81 476,91
Matériel de transport	28 854,89	2 721,01		31 575,90
Matériel de bureau et informatique	26 448,57	1 451,11		27 899,68
TOTAL	**186 568,87**	**19 404,05**	**0,00**	**205 972,92**

Matériel de bureau et informatique : 5 ans en linéaire
Matériel de transport : 5 ans en dégressif puis linéaire

Tableau des provisions

Nature des provisions	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	3 000,00			3 000,00
Provisions pour départ-en retraite	34 181,83		34 181,83	0,00
TOTAL	**37 181,83**	**0,00**	**34 181,83**	**3 000,00**

Tableau des fonds dédiés

Etudes et Missions	Fonds à engager en début d'exercice	utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
PRAC 2021	5 021,80	5 021,80		0,00
RNN 2021 Grillage Ougney	3 462,00	3 462,00		0,00
RNN 2021	12 489,30	12 489,30		0,00
TOTAL	**20 973,10**	**20 973,10**	**0,00**	**0,00**

Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1an au plus	Plus d'1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
Créances clients	27 253,13	27 253,13		
Autres créances	164 540,89	164 540,89		
TOTAL	**191 794,02**	**191 794,02**	**0,00**	**0,00**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Cette provision est constituée en fonction du risque encouru, chaque créance ayant fait l'objet d'une appréciation au cas par cas.

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1an au plus	Plus d'1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées	52 620,25	3 717,53	15 508,36	33 394,36
Fournisseurs et comptes rattachés	20 163,83	20 163,83		
Autres dettes	30 443,63	30 443,63		
TOTAL	**103 227,71**	**54 324,99**		**33 394,36**

EFFECTIFS au 31 décembre 2022	Total	hommes	femmes
Employés et techniciens	6	3	3

PRINCIPAUX FINANCEMENTS ATTRIBUES EN 2022	Attribués	PCA	Consommés
DREAL - Gestion des RNN	79 308,00	15 000,00	64 308,00
DREAL - Projet de classement RNN	11 120,00		11 120,00
DREAL - Plan Rég Action Chiroptères	75 440,00		75 440,00
Conseil Régional BFC - fonctionnement RNR	36 945,00		36 945,00
Conseil Régional BFC - investissement RNR	60 551,70	2 000,00	58 551,70
Conseil Régional BFC - extention réseau de cavité RNR	26 331,00	20 000,00	6 331,00
TOTAUX	**289 695,70 €**	**37 000,00 €**	**252 695,70 €**

AGILIANCE AUDIT

PRODUITS A RECEVOIR	
Remboursement UNIFORMATION	4 228,47
	4 228,47

Produits constatés d'avance	
Conventions en cours	42 779,00
Adhésions 2023	984,00
	43 763,00

Charges constatées d'avance	
EBP	194,70
Editions législatives	606,00
Groupama	3 822,61
Abonnement droit de l'environnement	450,00
	5 073,31

factures non parvenues	
Honoraires Expert comptable	487,20
Honoraires Commissaire aux comptes	3 120,00
	3 607,20

factures à établir	
Région BFC - animation natura 2000	6 600,00
	6 600,00

Organismes sociaux charges à payer	
urssaf	9 445,32
Mutuelle	486,42
AG2R retraite complémentaire	2 593,09
Prévoyance	237,47
organisme formation	2 692,40
	15 454,70

Bénévolat valorisé	Annexe ci-jointe

AGILIANCE AUDIT

Informations sur les contributions bénévoles

Les contributions fournies bénévolement par les membres de l'association ont été estimées par nature d'activité hors réunion des administrateurs (assemblée générale, conseils d'administration et bureaux

- aide à la comptabilité	12 jours
- administration et démarches	61 jours
- Gestion et administration du site interne	24 jours
- Gestion du site Facebook	6 jours
- travaux sur dossiers défense de l'environnement	257 jours
- participations réunions et commissions des administrations	25 jours
- intervention défense de l'environnement sur le terrain	46 jours
- organisation et participation aux évènements de sensibilisations des publics	7 jours
- comptages et prospections chiroptères environ	121 jours
- animations Chauves-souris	9 jours
- contributions études et projets pour le secteur chauve-souris	13 jours
- sauvetages chiroptères et autres espèces	10 jours
- surveillance des RNR et des RNN	4 jours
- Création de nouvelles protections (RNN, RNR, APPB)	0 jour
- Acquisitions foncières	2 jours
- travaux topographiques anciennes mines	0 jour
- chantiers	127 jours
- dossier démarches et aménagement nouveaux locaux	64 jours
- recherches documentaires en archives anciennes mines (AD/70/25, ANF)	0 jour
- valorisation éditoriale – publications, exposition	0 jour
- CA Associations partenaires	1 jour

Soit un total de 788 jours et, à raison de 7 heures / journée, 5 516 heures

COMMISSION DE PROTECTION DES EAUX DU PATRIMOINE, DE L'ENVIRONNEMENT DU SOUS SOLS, ET DES CHIROPTERES DE FRANCHE-COMTE, CPEPESC FC

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 3 RUE DE BEAUREGARD - 25 000 BESANCON

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Aux sociétaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Roche-Lez-Beaupré, le 24 Mai 2023
Le Commissaire aux Comptes

SAS AGILIANCE AUDIT
Représentée par :
Alexine GOUX

6. Approbation des rapports et affectation du résultat

Soumis au vote, le rapport moral est approuvé à l'unanimité par l'A.G.E.

Soumis au vote, le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité par l'A.G.E.

Soumis au vote, le rapport financier est approuvé à l'unanimité par l'A.G.E.

Sur proposition du Conseil d'administration du 24/05/2023, il est proposé à l'Assemblée Générale extraordinaire d'affecter le résultat excédentaire de 18 728 € au compte 110 « Report à nouveau de l'Association ». Soumise au vote, cette proposition d'affectation est approuvée à l'unanimité par l'A.G.E.

7. Budget prévisionnel 2023

Un budget prévisionnel présenté pour l'exercice 2023 s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent avec un montant de 362 561€. Les charges de personnel représentent toujours le poste de dépense le plus important (242 578 €) ainsi que la sous-traitance d'études et les honoraires tout en intégrant les investissements liés à la restauration du local acquis en fin d'année 2020.

	Montant
CHARGES D'EXPLOITATION (I)	361 881
60 - Achat	62 388
Achat mat., équipement, travaux matériaux pour chantier	2 730
Achat d'études et prestations de services	44 233
Fournitures bureau & administratives & autres	8 425
Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	4 000
Achat carburant véhicule et réparations	3 000
61 - Services extérieurs	17 823
Locations immobililière (garage) et gîtes	2 100
Location copieur	1 800
Charges locatives et de copropriété	1 450
Ménage	1 200
Maintenance et entretien biens mobiliers	1 298
Entretien et réparation sur biens immobiliers	3 500
Assurances	6 200
Documentation, formation technique et frais colloque	275
62- Autres services extérieurs	16 535
Honoraires	6 000
Frais d'actes et de contentieux	1 500
Publications et graphisme	50
Déplacement, nuitées et repas	6 973
Frais postaux et télécommunications	1 116
Services bancaires	146
Cotisations à d'autres stuctures	750
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	2 010
Impôts	10
Impôts locaux	2 000
64 - Charges de personnel	242 578
Charges de personnel	229 090
Indemnité stagiaires	10 800
Versement transport	783
Indemnités fin de contrat	1 905
65 - Autres charges de gestion courante	
Créances sur exercices antérieurs et charges diverses	
Droits photos	
Cotisations statutaires	
68 - Dotations aux amortissements, Provisions et engagements	20 547
Dotations aux amortissements	20 547
Report de missions non terminées en fin d'année 2021	
CHARGES FINANCIERES	680
CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)	
Résultat de l'exercice	
TOTAL GENERAL en Euros	362 561

Les recettes résultent des subventions annoncées par le Conseil régional pour la gestion des réserves naturelles régionales, par la DREAL pour la gestion des réserves naturelles nationales et pour la connaissance et pour la mise en œuvre du plan régional en faveur des chiroptères et, enfin, de prestations de services (missions de connaissance et d'expertises et plusieurs chantiers de protection de site). A cela s'ajoutent un contrat Natura 2000, les subventions communales pour les RNR, les dommages et intérêts ainsi que les dons et adhésions.

		Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		
70 - Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services		63 813
	Production vendue de biens et marchandises	
	Production vendue de services et études	63 813
73 - Dotations et produits de tarification		
74 - Subventions d'exploitation		267 021
	Etat DREAL - Gestion 2 RNN Chiroptères + travaux	63 500
	Etat DREAL - PRAC & Connaissance	75 440
	Conseil régional BFC - Fonctionnement &	108 081
	Fonds européen et Etat - contrat Natura 2000	18 000
	Collectivités - Communes	2 000
	Organismes sociaux	
	Fonds européens (autres)	
	Agence de services de paiements (emplois aidés)	
	Autres aides - Effilogis	
	Aides privées	
75 - Autres produits de gestion courante		30 200
	Dons et adhésions	5 200
	Dommages & intérets	8 000
	Report de missions non terminées fin d'année N-1	17 000
76 - Produits financiers		
77 - Produits exceptionnels		1 527
78 - Reprise sur amortissements et		
79 - Transfert de charges		
	TOTAL GENERAL en Euros	362 561

Cette présentation fait l'objet de quelques remarques en particulier pour ce qui concerne les études sous-traitées qui sont à un niveau très élevé pour ce qui concerne les RNR :

- leur intérêt doit être primordial et être bénéfiques pour la protection des chiroptères,
- la réalisation de certaines d'entre elles sur plusieurs exercices complique leur suivi et la comptabilité ; cette sous-traitance exige du temps aussi bien pour l'établissement des conventions que pour leur suivi.

8. Questions diverses

Parmi les faits marquants de l'année 2022, il faut retenir :

- la rédaction de l'Atlas des chiroptères de Bourgogne-Franche-Comté. Arnaud Lacoste a fait état de son avancement et des difficultés,
- les concertations et études visant un élargissement du réseau des RNN et des RNR,
- le déménagement enfin effectif dans nos nouveaux locaux situés au 26, avenue Carnot à Besançon.

Un débat s'engage sur la Convention judiciaire d'intérêt public environnementale. Cette CJIP issue de la Loi du 24 décembre 2020 relative au parquet européen, à la justice environnementale et à la justice pénale spécialisée a pour but de sanctionner les infractions les plus graves tout en évitant des procédures longues et complexes et ainsi normalement permettre une remise en état et une réparation rapide des dommages occasionnés mais elle n'est pas sans désavantage : les poursuites pénales sont abandonnées, le procès pénal évité et le casier judiciaire de la personne morale mise en cause reste vierge, sans aucune reconnaissance de culpabilité.

Une proposition de contribution a été préparée pour établir la position officielle de la CPEPESC.

Soumise au vote de l'AGE, cette motion recueille un avis favorable unanime.

9. Renouvellement du conseil d'administration

En application de l'article IX des statuts, le Conseil d'administration est composé d'au moins six membres actifs élus pour trois ans.
Sortants se représentant : Anick MARECHAL, François DEVAUX, Christophe MORIN, Marie-France MARQUELET
Sortants ne se représentant pas : Antoine DERVAUX, Maëlle RITOU
Nouveau candidat : Joël ROY

Après vote de l'A.G.E. Joël ROY, Anick MARECHAL, François DEVAUX, Christophe MORIN et Marie-France MARQUELET sont élus ou réélus à l'unanimité.

Le Conseil d'administration est ainsi composé de :
Michel CARTERON, François DEVAUX, Jean-Baptiste GAMBERI, Annick MARECHAL, Marie-France MARQUELET, Christophe MORIN, Hélène RIBOT-PETRY, Bernard ROUSSEAU, Joël ROY et Manon SILVANT.

L'assemblée générale est clôturée à 12h30 ; elle est suivie d'un conseil d'administration électif du bureau.
L'après-midi est consacrée à une visite de terrain à Roche-lez-Beaupré afin de constater la mise en œuvre des mesures compensatoires suite au remblai de la route des Mercureaux.

La Secrétaire adjointe,
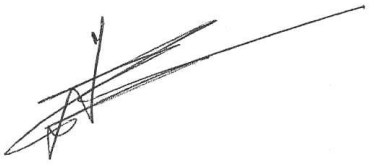
Le Président,